

911^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 décembre 2020 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Éric Pinard
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Sont également présents à cette séance messieurs Daniel Cliche, directeur général, et Pierre Deslauriers, trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2020-12-08-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section XII. Divers, ajouter le point suivant :

2. Rencontre jeunesse Nord-du-Québec 2021 – Annulation de l'événement dû à la pandémie de la Covid-19

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-12-08-02
PROCÈS-VERBAL DE LA 909^E SÉANCE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le procès-verbal de la 909^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-12-08-03
PROCÈS-VERBAL DE LA 910^E SÉANCE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le procès-verbal de la 910^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-12-08-04
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE les comptes payés et prélèvements en novembre 2020, qui s'élèvent à 172 609,19 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 30 novembre 2020, qui s'élèvent à 117 100,06 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de novembre 2020, qui s'élèvent à 150 683,96 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-12-08-05

APPEL D'OFFRES PUBLIC

**PORTEFEUILLE DES ASSURANCES DE DOMMAGES POUR
L'ANNÉE 2021 – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres public pour le portefeuille des assurances de dommages pour l'année 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une seule soumission pour lesdites assurances de dommages, soit :

Soumissionnaire	Prix (avant taxes)
BFL Canada risques et assurances inc.	150 135 \$

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a mandaté la firme Consulrisk inc. pour procéder à l'analyse de ladite soumission;

ATTENDU QU'après analyse de la soumission, dans les intérêts fondamentaux de la Ville de Matagami, recommandation est faite au conseil municipal d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit BFL Canada risques et assurances inc., pour un montant de 150 135 \$, taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- QUE la procédure relative à l'ouverture de la soumission « Portefeuille des assurances de dommages pour l'année 2021 » soit ratifiée à toutes fins que de droit;
- D'ATTRIBUER au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme BFL Canada risques et assurances inc., le portefeuille d'assurances de dommages de la Ville de Matagami pour l'année 2021, pour une prime totale de 150 135 \$, taxes en sus, et ce, tel que recommandé par madame Lidia Andreani de la firme Consulrisk inc., dans son rapport d'analyse de décembre 2020;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-12-08-06
TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'HÔTEL DE VILLE
ATTRIBUTION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville a demandé une proposition à Construction Filiatrault inc. afin de réaliser différents travaux à l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE Construction Filiatrault inc. a déposé une soumission pour un montant de 30 626 \$, taxes en sus, pour la réalisation desdits travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami peut tirer profit de la présence de Construction Filiatrault inc., puisque ce dernier a obtenu le contrat de réfection des toilettes et de la cuisinette de la salle multidisciplinaire du centre civique, à la suite d'un appel d'offres public;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami peut ainsi économiser sur le volet de la mobilisation-démobilisation;

ATTENDU QUE le règlement numéro 362-2018 sur la gestion contractuelle permet d'octroyer un tel contrat de gré à gré lorsque le coût des travaux de construction est en deçà de 50 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'ATTRIBUER à Construction Filiatrault inc. le contrat de rénovation à l'hôtel de ville, pour un montant de 30 626 \$, taxes en sus;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-12-08-07
REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER le trésorier, monsieur Pierre Deslauriers, à effectuer un remboursement au fonds de roulement de 347 913 \$, comme recommandé dans sa note de service du 16 novembre 2020.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-12-08-08
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI
POSTE DE COORDONNATEUR EN POLICE COMMUNAUTAIRE
APPUI

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 13 novembre 2020, le conseil municipal recevait une demande d'appui de la municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi quant à leur demande à la Sûreté du Québec afin que cette dernière procède à l'embauche d'une nouvelle ressource pour le poste de coordonnateur en police communautaire;

ATTENDU QUE l'embauche d'une nouvelle ressource au centre de service d'Amos permettrait la coordination du programme en police de proximité sur les postes de la MRC d'Abitibi, de la MRC d'Abitibi-Ouest et de Matagami;

ATTENDU QUE ce poste existe également dans la majorité des centres de service de la province.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPUYER la municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi dans sa demande auprès de la Sûreté du Québec afin qu'elle procède à l'embauche d'une nouvelle ressource pour le poste de coordonnateur en police communautaire pour les postes de la MRC d'Abitibi, de la MRC d'Abitibi-Ouest et de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-12-08-09
VILLE DE CHIBOUGAMAU
ENTENTE CONCERNANT LE SERVICE DES INCENDIES RELATIVEMENT
À L'INSPECTION DES RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS
AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) a été désigné comme autorité régionale afin de réaliser le schéma de couverture de risques en sécurité incendie du territoire jamésien;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques comporte un volet qui demande à ce que les municipalités se dotent de plans d'intervention à l'égard des risques élevés et très élevés;

ATTENDU QUE cet exercice a pu être réalisé de 2016 à 2019, à la suite de la conclusion d'une première entente triennale avec la Ville de Chibougamau en 2015, car cette dernière dispose de techniciens en prévention des incendies (TPI) à son service;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami doit maintenant procéder à la révision de ses plans d'intervention pour les unités d'évaluation considérées comme à risque élevé ou très élevé;

ATTENDU QUE la Ville de Chibougamau est toujours disposée à offrir ce service aux différentes villes de la région par le biais des TPI à son emploi;

ATTENDU l'offre de service révisée de la Ville de Chibougamau et soumise au mois de novembre 2020.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'APPROUVER l'offre de la Ville de Chibougamau en regard des services d'un technicien en prévention des incendies, visant la révision des plans d'intervention de risques élevés et très élevés, dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, sur une base triennale, d'un montant total de 36 456 \$, plus taxes, et ce, selon les termes de leur proposition de novembre 2020;
- QUE les déplacements afférents à la prestation des services soient payés, à la pièce, sur la base du nombre de déplacements requis après entente entre les parties;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et /ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-12-08-10

**GOVERNEMENT RÉGIONAL D'EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
TARIFICATION POUR LES SERVICES D'URGENCES EN MILIEU ISOLÉ
APPROBATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville a acheté les équipements nécessaires afin d'offrir les Services d'Urgence en Milieu Isolé (SUMI);

ATTENDU QUE lesdits équipements sont plus susceptibles d'être utilisés afin de desservir le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ);

ATTENDU QUE ce type d'intervention n'est pas défini dans le cadre de l'Entente sur l'équité fiscale, la fourniture de services sur la protection incendie, la cueillette et la disposition des ordures;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer une tarification pour le SUMI;

ATTENDU QUE, pour l'année 2020, deux sorties ont été effectuées sur le territoire du GREIBJ.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE la tarification pour les Services d’Urgences en Milieu Isolé soit établie à un montant forfaitaire de 1 400 \$ auquel s’ajoutent les frais suivants :
 - le salaire et les charges sociales des pompiers qui ont répondu à l’appel;
 - le salaire et les charges sociales des pompiers qui ont participé à l’intervention; et
 - 25 % du total des salaires à titre de frais d’administration;
- ET QUE l’entrée en vigueur de cette tarification soit rétroactive au 1^{er} janvier 2020.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2020-12-08-11

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020 – APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D’APPROUVER le rapport annuel d’activités déposé par la Sûreté du Québec pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2020-12-08-12

CLUB MOTO-NEIGE MATAGAMI INC.

**CONTRAT DE LOCATION D’UNE CAMIONNETTE
AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Club de moto-neige Matagami inc. souhaite louer une camionnette à la Ville et que la Ville y consent en contrepartie de services de débroussaillage qui seront rendus au printemps 2021;

ATTENDU QUE la Ville et le Club de moto-neige Matagami inc. souhaitent formaliser la location de la camionnette et en préciser les conditions et modalités, notamment quant aux assurances automobile.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER la conclusion d'un contrat de location à coût nul, préparé par la Ville de Matagami, d'une durée d'environ six semaines, avec le Club moto-neige Matagami inc., pour une camionnette de marque Chevrolet, modèle Silverado 2013 et portant le numéro d'identification 3GCPKSE70DG285116, en contrepartie de services de débroussaillage;
- ET QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le contrat de location à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-12-08-13

**CLUB MOTO-NEIGE MATAGAMI INC.
FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 4 SOUTIEN À LA
VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE
ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES – PROGRAMME
D'INFRASTRUCTURE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – APPUI**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Club moto-neige Matgami inc. est propriétaire du bâtiment sis au 3085, boulevard Industriel à Matagami;

ATTENDU QUE ledit bâtiment a été construit en 1971;

ATTENDU QU'aucune amélioration significative n'a été apportée au bâtiment depuis sa construction, ce qui a engendré une importante désuétude au bâtiment;

ATTENDU QUE, pour assurer la pérennité du bâtiment, des travaux majeurs doivent être effectués dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE le Club moto-neige Matagami inc. n'est pas en mesure financièrement d'assumer seul les travaux majeurs de réfection nécessaires au bâtiment;

ATTENDU QUE le Club moto-neige inc., par ses activités régulières, permet de relier la ville de Matagami au réseau provincial de sentiers de motoneige;

ATTENDU QUE le Club moto-neige Matagami inc. est donc un acteur important dans l'activité touristique hivernale, autant pour le secteur immédiat de Matagami que pour celui de la région Nord-du-Québec;

ATTENDU QUE le Club moto-neige Matagami inc. a déposé une demande de subvention auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité (FRR), volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, et une demande auprès de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ), dans le cadre du Programme d'infrastructure de développement économique (PIDE).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D’APPUYER le Club moto-neige Matagami inc. dans ses demandes auprès du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité, volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, et auprès de l’Administration régionale Baie-James, dans le cadre du Programme d’infrastructure de développement économique.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2020-12-08-14
EMBAUCHE D’UN STAGIAIRE AU SERVICE DES LOISIRS
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D’AUTORISER l’embauche d’un stagiaire du programme de Techniques de gestion et d’intervention en loisir du Cégep du Vieux Montréal, pour une durée de quinze (15) semaines et débutant le 1^{er} février 2021;
- ET QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le contrat de stage à intervenir, lequel aura des dispositions similaires à celui intervenu en janvier 2020 alors que la Ville avait engagé un stagiaire du même programme.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2020-12-08-15
ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS
PROJET « MATAGACTION » – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE
AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite développer une programmation qui s’adressera plus particulièrement aux citoyens âgés de 45 ans et plus;

ATTENDU QUE pour l’aider à développer cette programmation, la Ville compte déposer une demande d’aide financière à l’Administration régionale Baie-James pour son projet nommé « Matagaction ».

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D’AUTORISER le dépôt d’une demande d’aide financière de 10 000 \$ auprès de l’Administration régionale Baie-James, dans le cadre du Programme de développement des communautés, pour le projet « Matagaction »;

- D’AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur du Service des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande d’aide financière ainsi que toute entente à intervenir entre les deux parties;
- ET D’AUTORISER l’Administration régionale Baie-James à donner et à recevoir de l’information quant au projet « Matagaction » avec les partenaires projetés ou potentiels, dans le but notamment d’analyser le dossier, de compléter de l’information ou encore de confirmer la participation financière des autres partenaires, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2020-12-08-16

**ÉVÉNEMENT « NORD-DU-QUÉBEC EN CRÉATION, 2^E ÉDITION »
CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le comité organisateur de « Nord-du-Québec en création » souhaite organiser la 2^e édition de l’événement;

ATTENDU QUE le comité organisateur a confirmé à la Ville de Matagami, sa tenue, qui aura lieu en mode virtuel, du 16 au 23 avril 2021;

ATTENDU QUE cet événement régional mettra en lumière trente (30) artistes et artisans de la région.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D’OCTROYER une aide financière de 500 \$ pour la tenue de la 2^e édition de l’événement « Nord-du-Québec en création », qui aura lieu en mode virtuel du 16 au 23 avril 2021.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2020-12-08-17

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Comme exigé par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c E-2.2), sont déposées les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

- Monsieur le maire René Dubé;
- Madame la conseillère Sonia Leblanc et messieurs les conseillers Réal Dubé, Éric Pinard, Michel Patry, Louis Gagnon et Pierluc Brousseau.

2020-12-08-18

**REGISTRE 2020 DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS EN VERTU DE LA LOI
SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Selon la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c E-15.1.0.1), monsieur Pierre Deslauriers, greffier, dépose le registre public des déclarations des membres du conseil pour l'année 2020, pour lequel aucun don, marque d'hospitalité ou autre avantage n'a été reçu.

2020-12-08-19

**SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DATES ET HEURES POUR L'ANNÉE 2021**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE selon l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c C-19), le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

– QUE les séances ordinaires du conseil de la Ville de Matagami pour l'année 2021 se tiennent à 19 h 30 le deuxième mardi de chaque mois, à l'exception de celles des mois de janvier, d'octobre et novembre qui seront alors tenues respectivement le troisième mardi du mois, le premier mardi du mois et le troisième mardi du mois, à savoir :

- a) le 19 janvier;
- b) le 9 février;
- c) le 9 mars;
- d) le 13 avril;
- e) le 11 mai;
- f) le 8 juin;
- g) le 13 juillet;
- h) le 10 août;
- i) le 14 septembre;
- j) le 5 octobre;
- k) le 16 novembre; et
- l) le 14 décembre.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-12-08-20
NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS
ANNÉE 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

– QUE la liste des maires suppléants pour l'année 2021 soit établie comme suit :

Janvier, février, mars
monsieur Pierluc Brousseau

Avril, mai, juin
monsieur Réal Dubé

Juillet, août, septembre, octobre
monsieur Éric Pinard

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-12-08-21
CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

a) *Ministère des Transports du Québec*

- i) Lettre du 4 novembre 2020 – Réponse à la demande de réduction de la vitesse à 70 km/h de la borne kilométrique 224 à l'entrée sud de la Ville de Matagami

2. AUTRES

a) *Centre de développement communautaire de Matagami*

- i) Lettre du 12 novembre 2020 – Remerciements quant à l'aide octroyée dans le cadre du fonds de soutien au milieu communautaire

b) *Club Motoneige Matagami inc.*

- i) Lettre du 10 novembre 2020 – Remerciements quant à l'aide octroyée dans le cadre du fonds de soutien au milieu communautaire

c) *Cuisine Collective de Matagami*

- i) Lettre du 2 décembre 2020 – Remerciements quant à l'aide octroyée dans le cadre du fonds de soutien au milieu communautaire

d) *Maison des jeunes Matagami*

- i) Lettre du 12 novembre 2020 – Remerciements quant à l'aide octroyée dans le cadre du fonds de soutien au milieu communautaire

e) *Société d'aide au développement des collectivités de Matagami*

- i) Rapport annuel 2019-2020

2020-12-08-22
SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – NOVEMBRE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-12-08-23
SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – NOVEMBRE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-12-08-24
SERVICE DES LOISIRS
RAPPORT MENSUEL – NOVEMBRE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-12-08-25
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – NOVEMBRE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-12-08-26
PROJET « RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION ET TRAVAUX
CONNEXES » – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-15 À DC-22)
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a attribué le contrat de réfection de la station d'épuration et des travaux connexes le 31 mars 2016, au montant de 8 914 401,82 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU'en cours de réalisation des travaux, il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires;

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser le dossier.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER, selon les coûts avant taxes, les travaux supplémentaires définis aux directives de changement ci-après énumérées du projet de réfection de la station d'épuration et des travaux connexes :

DC n° 15	10 483,41 \$	Modification au bâtiment technique et à la station de pompage PP1 visant à empêcher l'infiltration de neige dans l'entretoit.
DC n° 16	11 992,98 \$	Utilisation d'une conduite temporaire durant la période de consolidation des étangs.
DC n° 16.1	596,85 \$	Fourniture et installation d'une grille anti-vermine à l'émissaire des étangs et faire une modification au talus près de l'église pour pallier à des contraintes locales.
DC n° 17	34 199,00 \$	Modification à la longueur des branchements de service.

DC n° 18	7 209,00 \$	Compensation pour quantité réelle de roc inférieure à celle de la soumission.
DC n° 19	2 778,06 \$	Ajout de barres guides pour le dégrilleur au poste de pompage PP1.
DC n° 20	6 448,54 \$	Frais pour isolation des conduits d'entrée d'air et frais pour travaux de réparation de la tourbe endommagée par les travaux de déneigement sur le boulevard Matagami.
DC n° 21	1 062,70 \$	Matériel et main-d'œuvre reliés à l'ajout d'un module de communication d'alarme au bâtiment technique.
DC n° 22	2 508,94 \$	Ajout d'une conduite d'air au RT-02.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-12-08-27

RENCONTRE JEUNESSE NORD-DU-QUÉBEC 2021

ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT DÛ À LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami, en collaboration avec les écoles Le Delta et Galinée, souhaite organiser la 18^e édition de la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec (RJNQ) en 2021;

ATTENDU QUE cet événement régional rassemble quelque 500 jeunes et accompagnateurs;

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la Covid-19 le 11 mars 2020 et que le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a adopté un décret déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

ATTENDU les mesures gouvernementales mises en place pour éviter la propagation de la Covid-19, notamment la limitation du nombre de personnes permis lors de rassemblement intérieur et extérieur, et ce, suivant la carte des paliers d'alerte;

ATTENDU QUE l'organisation de la RJNQ, devant se tenir en mai 2021, nécessite plusieurs mois d'organisation;

ATTENDU l'incertitude face à l'évolution de la pandémie à la Covid-19.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– D'ANNULER la 18^e édition de la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec qui devait avoir lieu en mai 2021 à Matagami, décision prise face à la crise liée à la pandémie de la Covid-19;

- ET QUE la Ville de Matagami manifeste son intérêt à organiser ledit événement en 2022.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-12-08-28
PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2020-12-08-29
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- DE LEVER la séance à 19 h 55.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

Pierre Deslauriers

RENÉ DUBÉ
MAIRE

PIERRE DESLAURIERS
GREFFIER